

28092023_05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers

• en exercice 14

• présents 13

• votants 14

(dont 1 procurations)

• Excusée 1

• Absent

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Christian BONNET ; Serge BARBASTE ; Vincent COUSINIÉ ; Christophe BRENAC ; Jean-Claude BARRAILLE ; Thierry CALS ; René ALIÈS

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES ;

Excusée : Mme Nathalie FAUGERAS

Mme Marie-Christine LAURES a été élue secrétaire de séance

Lieu de rencontre intergénérationnel avec aire de jeux inclusive

Dans la continuité du programme d'investissement « Lieu de rencontre intergénérationnel avec aire de jeux inclusive », la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet qui nous aide dans le montage de ce dossier, nous propose de consulter un architecte pour déposer auprès des services d'urbanisme un permis d'aménager.

Les cabinets Cabrol&Beauvois et Meunier Roger ont été sollicités, ils proposent les mêmes tarifs.

Après l'étude des projets présentés, le cabinet Cabrol&Beauvois présente un aménagement en adéquation de notre programme.

Des devis complémentaires seront demandés sur les jeux à implanter sur cet espace.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)

Décide de solliciter le cabinet Cabrol&Beauvois pour le programme « lieu de rencontre intergénérationnel avec aire de jeux inclusive ».

Secrétaire de Séance
Marie-Christine LAURÈS

Francis MATHIEU
Maire





Fait et délibéré, le jour, mois et
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification